

À NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER VERS OU AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE PAYS OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION SERAIT CONTRAIRE À LA LOI OU À D'AUTRES RESTRICTIONS.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Information réglementée – Information privilégiée

Le 30 juin 2023

#### AEDIFICA

Société anonyme

Société immobilière réglementée publique de droit belge

Siège : Rue Belliard 40 (bte 11), 1040 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0877.248.501 (RPM Bruxelles, division francophone)  
(la « Société »)

**Offre Publique de souscription en Belgique d'un nombre maximum de 7.315.402 Actions Nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces dans le cadre du capital autorisé sans droit de souscription statutaire préférentiel, mais avec Droits d'Allocation Irréductible à concurrence d'un montant maximum de EUR 380.400.904,00**

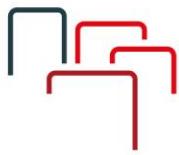
**81,87% des Actions Nouvelles souscrites après la Période de Souscription avec Droits d'Allocation Irréductible**

**Lancement du Placement Privé de Scripts dans l'EEE, au Royaume-Uni et en Suisse le 30 juin 2023 – Suspension de la négociation jusqu'à la publication du résultat de l'Offre<sup>1</sup>**

Au cours de l'Offre Publique, qui s'est clôturée le 29 juin 2023 (16:00 CEST), il a été souscrit à 5.989.188 Actions Nouvelles, soit 81,87% du nombre maximum d'Actions Nouvelles offertes en souscription.

Les 7.294.183 Droits d'Allocation Irréductible, représentés par coupon n° 32, (i) qui n'ont pas été exercés pendant la Période de Souscription ou (ii) qui sont attachés aux Actions Existantes nominatives (a) pour lesquelles un formulaire de souscription dûment complété ou une demande de dématérialisation n'ont pas été reçus à temps, (b) qui (nonobstant une instruction en ce sens donnée par l'Actionnaire Existant nominatif concerné dans un formulaire demandant la vente de Droits d'Allocation Irréductible complété et soumis à temps) n'ont pas pu être vendues au nom de la Société et pour le compte de l'actionnaire nominatif concerné par BNP Paribas Fortis parce que le marché des Droits d'Allocation Irréductible ne s'est pas développé ou s'est avéré illiquid, ou (c) qui ont été exercées mais dont le Prix d'Emission total n'a pas été payé à temps et/ou correctement, et sont donc qualifiés de Droits d'Allocation Irréductible non

<sup>1</sup> Sauf indication contraire dans le présent communiqué de presse, les termes en majuscules dans le présent communiqué de presse ont la signification définie (pour leurs équivalents en anglais) dans le Prospectus préparé dans le cadre de l'Offre.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – PUBLICITÉ

### Information réglementée – Information privilégiée

Le 30 juin 2023

exercés, seront automatiquement convertis en un nombre égal de Scripts. Ces Scripts seront proposés à la vente par les Joint Bookrunners à des investisseurs institutionnels belges et internationaux, par le biais d'un placement privé exonéré sous la forme d'un « accelerated bookbuilding » (un placement privé accéléré avec constitution d'un livre d'ordres) exécuté en dehors des États-Unis conformément à la Regulation S de la US Securities Act, et plus précisément dans l'EEE, au Royaume-Uni et en Suisse, conformément aux règles et réglementations applicables dans ces juridictions (le « Placement Privé de Scripts »). Le Placement Privé de Scripts aura lieu dès publication du présent communiqué de presse. Les acquéreurs de Scripts seront tenus de souscrire aux Actions Nouvelles encore disponibles au même prix et au même Ratio de Souscription que ceux applicables à la souscription par exercice des Droits d'Allocation Irréductible, soit 2 Actions Nouvelles (à EUR 52,00 par Action Nouvelle) pour 11 Droits d'Allocation Irréductible sous forme de Scripts.

Le produit net de la vente des Scripts (à savoir après déduction des frais, dépenses et charges de toute nature encourus par la Société dans le contexte du Placement Privé de Scripts) (le « Montant Excédentaire »), sera réparti proportionnellement entre tous les titulaires de Droits d'Allocation Irréductible (i) qui n'ont pas été exercés pendant la Période de Souscription ou (ii) qui sont attachés à des Actions nominatives existantes (a) pour lesquelles un formulaire de souscription dûment complété ou une demande de dématérialisation n'ont pas été reçus à temps, (b) qui (bien qu'une instruction en ce sens ait été donnée par l'actionnaire nominatif existant concerné dans un formulaire demandant la vente de Droits d'Allocation Irréductible rempli et soumis dans les délais) n'ont pas pu être vendues au nom de la Société et pour le compte de l'actionnaire nominatif concerné par BNP Paribas Fortis parce que le marché des Droits d'Allocation Irréductible ne s'est pas développé ou s'est avéré illiquide, ou (c) qui ont été exercées mais pour lesquelles le Prix d'Emission total n'a pas été payé dans les délais et/ou correctement, et qui sont donc qualifiées de Droits d'Allocation Irréductible non exercés, sur présentation du coupon n° 32, en principe à partir du 7 juillet 2023. Si le Montant Excédentaire divisé par le nombre total de Droits d'Allocation Irréductible non exercés (ou qualifiés comme tels) est inférieur à EUR 0,01, les détenteurs de coupons n° 32 n'auront droit à aucun paiement, et le Montant Excédentaire sera transféré à la Société et lui reviendra.

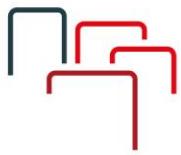
Les résultats du Placement Privé de Scripts et le Montant Excédentaire (le cas échéant) dû aux titulaires des Droits d'Allocation Irréductible non exercés (ou qualifiés comme tels), seront publiés par voie de communiqué de presse sur le site web de la Société, en principe le 30 juin 2023.

La livraison des Actions Nouvelles se fera (et le paiement pour les Actions Nouvelles résultant de l'exercice de Droits d'Allocation Irréductible attachés aux actions dématérialisées ou de Scripts, se fera par débit du compte des souscripteurs, avec date de valeur) au 4 juillet 2023. Les Actions Nouvelles seront négociables sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et d'Euronext Amsterdam, en principe à partir de la même date.

A la demande de la Société, la négociation des actions de la Société sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et d'Euronext Amsterdam a été suspendue à partir de l'ouverture des marchés ce 30 juin 2023 jusqu'au moment de la publication du communiqué de presse sur les résultats du Placement Privé des Scripts et le Montant Excédentaire (le cas échéant).

\*\*\*\*\*

À NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER VERS OU AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE PAYS OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION SERAIT CONTRAIRE À LA LOI OU À D'AUTRES RESTRICTIONS.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – PUBLICITÉ

### Information réglementée – Information privilégiée

Le 30 juin 2023

ABN AMRO (en collaboration avec ODDO BHF dans le contexte du Placement Privé de Scripts), BNP Paribas Fortis et Société Générale interviennent comme Joint Global Coordinators et Joint Bookrunners et Belfius Banque (en coopération avec Kepler Cheuvreux), Berenberg, ING Belgium, J.P. Morgan et KBC Securities interviennent comme Joint Bookrunners dans cette transaction.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – PUBLICITÉ

### Information réglementée – Information privilégiée

Le 30 juin 2023

\*\*\*\*\*

*La version française de ce communiqué de presse constitue une traduction libre du texte anglais et elle est uniquement réalisée à des fins d'informations. En cas d'incohérence avec la version anglaise ou d'inexactitude dans la traduction française, le texte anglais prévaudra.*

#### A propos d'Aedifica

Aedifica est une société immobilière réglementée publique de droit belge spécialisée en immobilier de santé européen et plus particulièrement dans l'immobilier destiné aux soins aux personnes âgées. Aedifica a développé un portefeuille de plus de 620 sites en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Finlande, en Suède, en Irlande et en Espagne, d'une valeur de plus de 5,7 milliards €.

Aedifica est cotée sur Euronext Brussels (2006) et Euronext Amsterdam (2019) et est identifiée par les codes suivants : AED ; AED:BB (Bloomberg) ; AOO.BR (Reuters).

Depuis 2020, Aedifica fait partie du BEL 20, le principal indice boursier d'Euronext Brussels. En outre, depuis 2023, Aedifica fait partie du BEL ESG, l'indice qui suit les entreprises les plus performantes sur les critères ESG. Aedifica fait partie des indices EPRA, Stoxx Europe 600 et GPR. Sa capitalisation boursière était d'environ 2,2 milliards € au 29 juin 2023.

#### Pour toute information complémentaire

**Stefaan Gielens** mrics  
Chief Executive Officer

T +32 2 626 07 72  
stefaan.gielens@aedifica.eu

**Ingrid Daerden**  
Chief Financial Officer

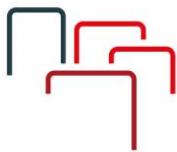
T +32 494 573 115  
ingrid.daerden@aedifica.eu

**Delphine Noirhomme**  
Investor Relations Manager

T +32 2 626 07 70  
delphine.noirhomme@aedifica.eu

[www.aedifica.eu](http://www.aedifica.eu)





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – PUBLICITÉ

### Information réglementée – Information privilégiée

Le 30 juin 2023

#### INFORMATION IMPORTANTE

Ces documents ne sont pas destinés à être distribués aux personnes résidant aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon, en Australie ou en Afrique du Sud. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de titres en vente aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni ou en Suisse.

Cette information est une publicité et non un prospectus et les investisseurs ne doivent pas acheter ou souscrire les titres mentionnés dans cette information, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus publié par Aedifica SA/NV (« Aedifica » ou la « Société ») le 22 juin 2023 dans le cadre de l'offre (le « Prospectus »). Des copies du Prospectus sont, sous réserve des restrictions énoncées dans le Prospectus, disponibles au siège d'Aedifica, rue Belliard 40 (boîte 11), 1040 Bruxelles, Belgique, ainsi que sur le site web [www.aedifica.eu](http://www.aedifica.eu) et sont également disponibles sur demande auprès d'ABN AMRO Bank N.V., BNP Paribas Fortis SA/NV, Belfius Banque SA/NV (en coopération avec son sous-traitant, Kepler Cheuvreux SA), ING Belgium SA/NV et KBC Securities NV.

Cette information ne constitue pas d'invitation à recevoir de l'argent, des titres ou toute autre contrepartie et, si de telles contreparties étaient envoyées en réponse à l'information y figurant, celles-ci ne seront pas acceptées. Le présent communiqué contient des énoncés qui sont des « énoncés prospectifs » ou qui pourraient être considérés comme tels. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « croire », « estimer », « anticiper », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « continuer », « en cours », « possible », « prédire », « planifier », « viser », « chercher » ou « devoir », et contiennent des déclarations faites par la société concernant les résultats prévus dans sa stratégie. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, et les lecteurs sont avertis qu'aucun de ces énoncés prospectifs n'offre de garantie de rendement futur. Les résultats réels de la société peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. La société ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou des ajustements de ces énoncés prospectifs, à moins que la loi ne l'y oblige.

Les titres de la Société mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, dans sa version consolidée (le « US Securities Act »), ou en vertu des lois de tout État ou autre juridiction des États-Unis d'Amérique, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique, sauf en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise aux exigences d'enregistrement du US Securities Act et des lois des États applicables. Aucune offre publique de titres ne sera effectuée aux États-Unis d'Amérique.

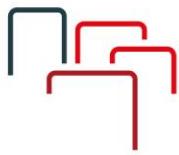
Ces informations ne constituent pas une offre ou une invitation à procéder à une acquisition ou à une souscription de titres de la Société, ni une offre ou une invitation à procéder à une acquisition ou à une souscription de titres de la Société aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud, en Suisse, au Royaume Uni ou dans tout autre pays où une telle offre ou invitation n'est pas autorisée sans enregistrement ou qualification en vertu de la législation applicable dans le pays concerné, ou lorsque une telle offre ou invitation ne remplit pas les conditions requises en vertu de la législation applicable dans le pays concerné.

Ces informations et tous les documents distribués en relation avec ces informations ne sont pas destinés à être distribués ou utilisés par une personne ou une entité qui est citoyenne, résidente ou située aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud, en Suisse, au Royaume Uni ou dans toute autre juridiction où une telle distribution, publication, disponibilité ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui nécessiterait un enregistrement ou une licence dans cette juridiction.

Au Royaume-Uni, ces informations ne s'adressent qu'aux personnes ayant la qualité de « *qualified investors* » (au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 tel qu'amendé et faisant partie du droit national conformément à l'European Union (Withdrawal) Act 2018 et à l'European Union (Withdrawal Agreement) Act 2020) qui sont également (i) des « *investment professionals* » (au sens de l'article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, telle que modifiée (l' « *Order* »), (ii) « *high net worth companies, unincorporated associations etc.* » (tels que définis à l'article 49(2) (a) à (d) de l'*Order*), (iii) des « *sophisticated investors* » (tels que définis à l'article 50(1) de l'*Order* (sous réserve des exigences contenues dans l'article 50(3) de l'*Ordre*)), ou (iv) les personnes à qui ce document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes étant appelées « *Relevant Persons* »). Toute activité d'investissement à laquelle ce document se rapporte ne sera accessible qu'aux *Relevant Persons* et ne sera exercée qu'avec elles. Toute personne qui n'est pas une *Relevant Person* ne peut agir ou se fonder sur ce document ou sur une partie de son contenu.

En Suisse, ces informations s'adressent uniquement aux personnes qualifiées de « *clients professionnels* » au sens de l'article 4 de la loi suisse sur les services financiers (Finanzdienstleistungsgesetz) du 15 juin 2018, telle que modifiée (la « FinSA »), conformément à l'exemption de prospectus prévue à l'article 36(a) de la FinSA (ces personnes, les « *clients professionnels* »). Toute activité d'investissement à laquelle ce document se rapporte ne sera accessible qu'aux *clients professionnels* et ne sera exercée qu'avec eux. Toute personne qui n'est pas un *client professionnel* ne doit pas agir ou se fier à ce document ou à son contenu.

À NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER VERS OU AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE PAYS OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION SERAIT CONTRAIRE À LA LOI OU À D'AUTRES RESTRICTIONS.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – PUBLICITÉ

### Information réglementée – Information privilégiée

Le 30 juin 2023

Toute infraction à ces restrictions peut constituer une violation des lois ou réglementations des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon, de l'Australie, de l'Afrique du Sud ou de toute autre juridiction. La diffusion de ces informations dans d'autres juridictions que la Belgique, peut être restreinte par les lois ou réglementations applicables dans ces juridictions. Toute personne en possession de ces informations doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.

Un investissement en actions comporte des risques importants. Les investisseurs concernés sont invités à prendre connaissance du Prospectus qui est disponible sur le site web d'Aedifica SA, [www.aedifica.eu](http://www.aedifica.eu).

Ce document n'est pas un prospectus et les investisseurs ne peuvent souscrire à quelconques actions auxquelles il est fait référence, ou acquérir de telles actions, excepté sur base d'informations figurant dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de bien comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres. L'approbation du Prospectus ne doit pas être comprise comme une approbation des titres offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé.